

ÉCHOS

du pays

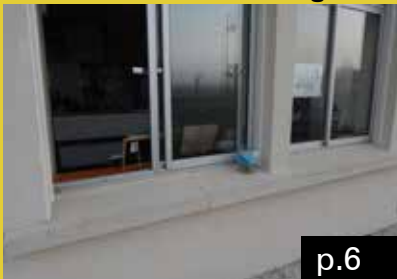
n°174

Bulletin d'informations de Haimps

Avril 2022



Encore une semaine agitée



p.6

Pour devenir centenaire



p.11

Les bienfaits du silence



p.20



Recensement citoyen

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en avril, mai et juin 2006 doivent se faire recenser le mois de leur naissance pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté.

Cette démarche est obligatoire et ouvre des droits.



Bibliothèque

Jours et horaires d'ouverture au public :

Lundi : 15h00 - 17h00

Mercredi : 16h - 18h30



Déchets

Collecte des ordures ménagères : tous les mercredis matin à partir de 5h

Collecte tri sélectif : tous les lundis matin à partir de 5h.

Distribution des sacs jaunes : ils sont disponibles à la mairie toute l'année.



horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Le mercredi de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le Maire assure une permanence le samedi matin de 8h30 à 10h00.



Inscription sur la liste électorale

Les personnes récemment arrivées dans la commune, ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales.

L'inscription sur la liste électorale de Haimps entrainera automatiquement votre radiation de la liste où vous êtes actuellement inscrit.



Photos

Nous vous rappelons que vous êtes invités à nous proposer des photos pour la page de garde du journal communal. Les photos non retenues figurent quand même dans notre journal au fil des pages.

La photo de ce numéro est proposée par Philippe BACAL. le thème pour le prochain numéro est « Des vacances à Haimps ».



Mairie de Haimps

1 Place du 11 novembre 1918 17160 Haimps

Tél. : 05 46 58 57 88 • Fax : 05 46 58 24 25

Courriel : mairie@haimps.fr • www.haimps.fr

Directeur de la publication : Thierry Goujeaud, Maire /

Réalisation : Commission communication / **Impression :** SEDI Equipement

Tirage : 210 exemplaires / **Dépôt légal :** 4^{ème} trimestre 2021

Ont participé à ce numéro : Odile Fouchet, Géraldine Marchal, Jennifer Gabeaud, Sylvia Benoist, Carole Toulotte, Philippe Barbeau

Photo de couverture : Philippe Bacal

2 INFOS PRATIQUES

3 EDITO

4 ACTUS

- Dimanche, on vote !
- Histoire de parrainage...
- Le recensement 2022
- Encore une semaine agitée
- Enfin la quille !
- Appel à bénévoles
- Aménagement de zones humides
- Les chiffres de la récolte 2021
- Brèves

11 DOSSIER

- Pour devenir centenaire, il faut commencer jeune

13 VIE SCOLAIRE

- Covid 22 à l'école

16 VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

- Une aide au numérique près de chez vous
- La ludothèque

17 PAGES LIAISON

- Pour vos vacances
- Phil'o
- Que peut-on faire ?
Que doit-on faire ?
Comment le faire ?
- Les bienfaits du silence
- Un nouveau mot

23 CULTURE-LOISIRS

- La bibliothèque
- Invitation à la lecture
- Vie associative

27 JEUX

- Photos
- Cyclad

28 RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Conseil du 13 décembre 2021
- Conseil du 17 janvier 2022
- Conseil du 21 février 2022

39 HISTOIRE DE MON VILLAGE

40 LE DESSIN DE PHILIPPE



Thierry Goujeaud,
maire de Haimps

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Albert CAMUS a écrit « Le monde est ce qu'il est, c'est-à-dire peu de chose ». Tellement peu de chose, qu'un dictateur d'un pays lointain devenu fou pourrait tout faire sauter, et le faire disparaître. J'espère parler au nom de tous en disant que nous sommes solidaires du peuple ukrainien.

Ce nouveau numéro des Echos du pays va nous permettre d'adresser des remerciements à un certain nombre de personnes.

Merci à Guy, notre agent qui, après 6 années au service de la commune va quitter ses fonctions pour une retraite bien méritée. Nous sommes persuadés que Vincent saura très vite se faire apprécier comme l'était Guy.

Merci à vous tous d'avoir permis à Haimps de faire partie des trois seules communes de l'arrondissement qui ont eu un retour de 100% pour le recensement de sa population.

Merci à nos enseignantes, Mélissa et Françoise, ainsi qu'à leurs remplaçant(e)s temporaires, aux employées du SIVOS, et aux enfants, d'avoir tenu bon et accepté beaucoup de contraintes durant ces deux années qu'a duré la pandémie.

Merci à nos associations qui vont nous proposer ce trimestre un buffet-repas, une soirée théâtrale et une marche nocturne. Il y en aura pour tous les goûts.

Merci à Madame COQ, qui va fêter ses 100 ans et qui a, durant les 60 années qu'elle a passées à Haimps, participé activement à la vie de notre commune.

Et enfin, pour que nous continuions à vivre dans un pays républicain et démocratique, n'oubliez pas d'aller voter !

EDITO



Dimanche, on vote

Ce deuxième trimestre 2022 va nous proposer quatre dimanches d'élection.

Dates de l'élection du président de la République

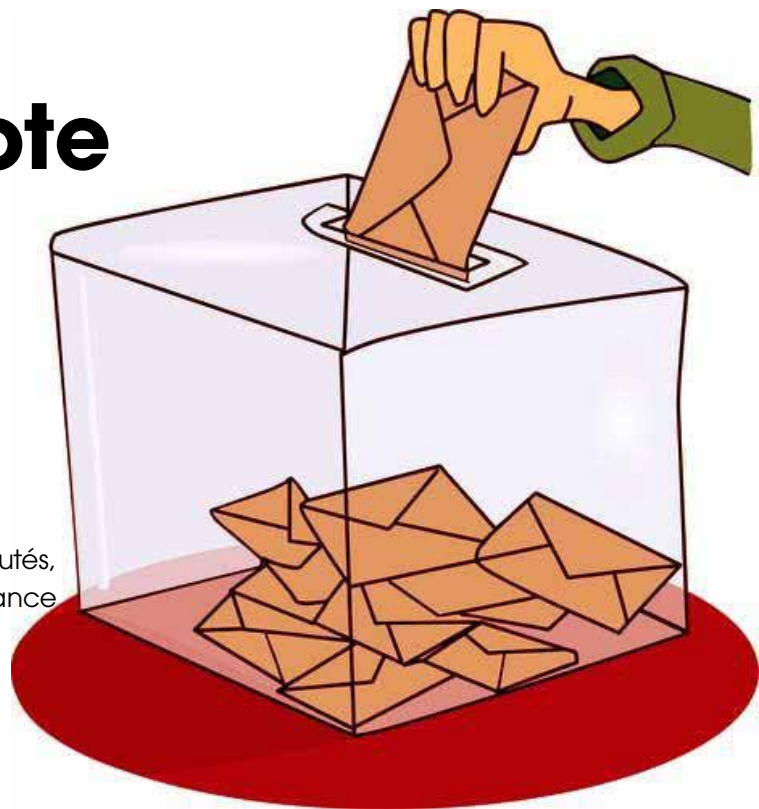
L'élection du président de la République se déroulera :

- Le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour
- Le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour

Dates des élections législatives

Les élections législatives pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France se dérouleront :

- Dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour
- Dimanche 19 juin 2022 pour le second tour



Histoire de parrainage...

L'élection du président de la République aura lieu dans quelques jours. Nous connaissons maintenant la liste officielle des candidats, ils sont 12. Mais saviez-vous que 49 candidats potentiels m'ont demandé mon parrainage ?

49 hommes, femmes ou mouvements collectifs, qui avaient pour ambition de devenir président de la République, avec des programmes qui allaient parfois jusqu'au grand n'importe quoi.

A titre d'exemple, Monsieur Lucien ROCHE né en 1930, du parti « Démocratie Directe » commençait son courrier par : « C'est la mobilisation ! Terminés le temps de la réflexion et le chant dissonant des sirènes politiques ». Pour ce qui est de son programme, il tenait en 7 lignes :

- Rétablir l'autorité de l'Etat,
- Combattre cette dictature naissante
- Rendre la France et la parole aux Français
- Refranciser notre langue et l'identification des citoyens.
- Sauvez notre Civilisation et

combattre les Inquisiteurs de l'Eglise Catholique.

- Rétablir le secret électoral des parrainages.
- Quant à l'Europe il y a une grande mise à jour à effectuer.

Le dispositif du parrainage existe pour éviter des candidatures trop nombreuses et pour écarter les candidatures fantaisistes ou de témoignage.

Comment décider quel candidat est plus fantaisiste qu'un autre ? Si je veux être honnête, parmi les candidats officiels, certains me paraissent, si ce n'est fantaisistes, tout au moins dangereux pour notre démocratie. Contrairement à ce qui s'est dit à la télévision, par des parisiens qui sont bien loin de nous, je n'ai reçu aucune pression, ni de la Communauté de Communes, ni

du Département, ni de la Région pour privilégier un candidat plutôt qu'un autre.

Tous ces gens bien intentionnés ne se soucient de nos difficultés et des problèmes de la ruralité que tous les cinq ans quand ils ont besoin de notre parrainage, mais entre-temps on ne les voit pas !

Aussi, et malgré les nombreuses visites en mairie ou à mon domicile (eh oui !), les relances par mail et par téléphone, presque quotidiennes dans la dernière semaine, j'ai décidé de ne parrainer personne.

Cela ne m'empêchera pas d'exprimer mes opinions en allant voter les dimanches 10 et 24 avril et je vous invite tous à en faire autant.

Thierry GOUJEAUD

Le recensement 2022

Le recensement de la commune a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Tout avait été mis en œuvre pour que cela se passe le mieux possible et l'on peut dire que les haimpois et les haimpoises ont, comme souvent, répondu présent.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les chiffres de l'évolution de la population depuis 1968 :

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	550	495	510	466	427	522	468	457
Densité moyenne (hab/km ²)	29,8	26,8	27,6	25,2	23,1	28,3	25,3	24,7



* Population comptée à part : comprend surtout des personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

Nous tenons à remercier Emilie, notre agent recenseur et Dany, la coordinatrice communale, pour leur investissement et le travail réalisé pour la collecte des formulaires.

Il a fallu faire des relances jusqu'au dernier moment et c'est le samedi 19 à 18h00 que nous avons récupéré le dernier questionnaire.

Nous avons collecté 100% des logements avec un taux de retour internet de 73,50%. Nous vous proposons de découvrir ci-dessous les détails par village.

Village	Habitants	Logements occupés	Logements vacants	Résidences secondaires	Locations meublées
La Bonne Année	7	3	0	1	3
La Pinelle	32	15	4	5	0
Le Cluzeau	12	5	0	1	0
Haimps	171	80	10	6	0
Fresneau	245	109	23	7	2
TOTAL	467	212	37	20	5



Encore une semaine agitée

Une fois encore la commune, et par voie de conséquence, nous tous, avons été victimes d'actes de malveillance et de vandalisme.

Mardi 22 février

Il était 10h30 quand je reçois un appel m'informant qu'il avait dû se passer quelque chose au restaurant à La Pinelle car une partie de l'enseigne se trouvait sur la route.

Sachant que le propriétaire était absent, je me suis rendu sur place pour constater que la moitié de l'enseigne avait été arrachée et jetée au sol. Y'avait-il eu intrusion ? Après avoir appelé la gendarmerie, j'ai pris contact avec Jean-Yves CORVEZ pour l'informer puis il a fallu trouver quelqu'un qui pourrait entrer avec les gendarmes pour faire les constatations d'usage.

Finalement, il ne s'agissait que d'un acte de vandalisme mais ô combien décourageant.



Jeudi 24 Février



Il était 23h10 quand je reçois un message de Jennifer, ma deuxième adjointe. Elle entendait un bruit de moteur assourdissant venant du Parvet. Après avoir contacté une voisine qui lui confirmait qu'elle voyait des phares aller dans tous les sens, Jennifer a appelé la gendarmerie pour qu'elle vienne faire un tour sur place.

Le lendemain matin, je m'y suis rendu avec notre cantonnier. Nous avons pu constater des traces de pneus un peu partout et entre les WC et la passerelle le véhicule avait traversé la rivière en laissant de grosses saignées et un arbuste écrasé. Tout ça pourquoi ?



Lundi 28 février

Il était 7h35 quand je reçois un appel de Corinne, la responsable de la garderie, qui en embauchant a constaté qu'une des fenêtres de la mairie était ouverte et qu'elle avait l'impression que nous avions été cambriolés. En arrivant sur place je constate qu'effectivement la fenêtre est ouverte et qu'il y a sur le petit meuble à l'intérieur des traces de pas. Avant d'entrer j'ai fait le tour de tous les bâtiments : salles de classe, salle des fêtes, hangar communal. Même si j'ai retrouvé un tas de clés, qui avaient été prises à la mairie, devant la porte du hangar, aucun de ces bâtiments n'avaient été visités. Il a encore fallu appeler la gendarmerie et constater que les bureaux avaient été ouverts et fouillés, ainsi que les armoires et toutes les petites boîtes. Nous n'avons eu à subir que le vol de la caisse des photocopies (qui contenait une trentaine d'euros) et 25 cannettes de coca et d'oasis.

Et entre temps, il a aussi fallu gérer l'attaque de moutons par des chiens et un visiteur étrange chez des personnes vulnérables.

Thierry GOUJEAUD

Enfin la quille !



C'est l'heure pour Guy de passer la main à Vincent

Guy va quitter ses fonctions après avoir fait valoir ses droits à une juste retraite. Un repos bien mérité et la perspective d'une autre vie.

C'était en 2016, à la suite de la cessation d'activité de son patron, que Guy s'est retrouvé au chômage. Passé 55 ans il est difficile de trouver un nouvel emploi, il s'est donc présenté à la mairie pour voir si la commune n'aurait pas besoin d'un employé supplémentaire en période de surcroît d'activité.

Comme il pouvait en bénéficier, nous lui avons proposé un contrat aidé d'une année. D'abord en duo avec René, Il s'est immédiatement intégré par ses connaissances et son expérience. Lorsque ce dernier est parti, Guy s'est retrouvé seul. Ses compétences, son professionnalisme, sa rigueur mais aussi sa disponibilité et sa capacité de travail nous ont incité à renouveler son contrat jusqu'au moment où il pourrait prétendre à la retraite.

Depuis maintenant 3 mois il partage son savoir avec Vincent qui va prendre sa suite. Il lui fait connaître la commune, le travail saisonnier, les trucs à savoir, les contacts utiles...

Voilà, c'est le moment ! Bien sûr, ce départ à la retraite n'est pas une fin en soi puisque maintenant Guy va pouvoir prendre son temps pour assouvir ses passions : le jardinage, la pêche, l'AS Saint-Etienne, Les loisirs du village, et puis et surtout ses petits-enfants.

La commune reconnaissante pour ses années de travail et de dévouement au service de ses concitoyens souhaite à Guy PRÉVORS de profiter à fond de cette nouvelle période de sa vie !

Appel à bénévoles

En août prochain, notre commune accueillera un spectacle dans le cadre des NOCTURNES en VALS DE SAINTONGE (nouvelle version des NUITS ROMANES).

Nous avons besoin de volontaires pour assurer un certain nombre de tâches, comme par exemple, le fléchage, l'accueil au parking, la circulation des visiteurs, la préparation du « temps convivial », etc.

Bien entendu, chaque bénévole pourra apporter son aide en fonction de ses goûts et de ses compétences.

Une réunion d'information et de préparation vous sera proposée ultérieurement mais il est important que nous sachions d'ores et déjà sur combien de personnes nous pouvons compter.

En conséquence, merci de bien vouloir vous signaler à la mairie dès que possible.



Les bénévoles des Nuits romanes

Aménagement de zones humides

Le SYMBA s'occupe de l'eau sur votre territoire avec pour objectif de retrouver son bon état. Nous intervenons donc principalement sur les rivières et les milieux humides, mais aussi au sujet des inondations, de la biodiversité, des étiages, de la qualité de l'eau...

Le SYMBA a répondu en fin d'année 2020 à l'appel à projet « Restauration des zones humides en tête de bassin versant » de l'Entente pour l'eau (Agence de l'Eau Adour-Garonne et région Nouvelle-Aquitaine). Le projet a été retenu et vise à préserver les zones humides qui existent et restaurer celles qui ont été dégradées. Elles pourront ainsi mieux jouer leur rôle bénéfique pour l'environnement : filtration des polluants, limitation des inondations, biodiversité... Pour la réalisation de ce projet, le SYMBA est accompagné techniquement par la Ligue de Protection des Oiseaux, le Conservatoire d'Espaces Naturels et le Forum des Marais Atlantiques. Le SYMBA a proposé à la commune de Haimps d'inscrire la restauration des communaux situés le long du Briou dans cet appel à projet.

En quoi consiste le projet ?

L'objectif est de restaurer les fonctionnalités de la zone humide, c'est à dire lui rendre son rôle bénéfique pour l'environnement. La peupleraie présente sur les parcelles n'était pas un habitat favorable au bon fonctionnement de la zone humide, car les peupliers participent à l'assèchement et ne favorise pas l'installation de la biodiversité. La finalité du projet

est de permettre l'installation d'un habitat naturel, un boisement va progressivement s'installer.

Quels sont les travaux effectués ?

Suite à la coupe des peupliers, la quasi-totalité des souches de peupliers ont été rognées afin que les peupliers ne puissent pas repousser. Entre la coupe des peupliers et le rognage des souches, des jeunes repousses sont apparues, donc un débroussaillage sélectif a été effectué, c'est à dire que les repousses de peupliers ont été coupées et les repousses des espèces d'arbres naturellement présentes ont été sauvegardées.

Les souches qui n'ont pas été rognées, ont été arrachées à la pelleuse. Les trous laissés par l'arrachage des souches n'ont pas été comblés car ils forment des dépressions favorables pour les amphibiens. Les souches arrachées ont été laissées sur place afin de créer des refuges pour la faune.

Comment vont évoluer les parcelles ?

Les premières années, les racines de peuplier vont continuer à faire



des repousses, une intervention annuelle afin de les couper aura lieu jusqu'à la mort des racines. Les parcelles vont être laissées en libre évolution, c'est à dire qu'il n'y aura pas de gestion particulière. Au départ, les parcelles vont s'embroussailler. Des arbres vont naturellement se développer, lorsqu'ils seront suffisamment grands, leur ombre limitera le développement du reste de la végétation.

Un panneau explicatif sur les travaux et l'évolution des parcelles sera installé à proximité.

Si vous possédez des parcelles humides et que vous êtes intéressés pour mettre en place une gestion favorable au fonctionnement des zones humides de la biodiversité, n'hésitez pas à contacter le technicien de zones humides au 06 22 07 40 33, il vous conseillera et vous accompagnera.



Les parcelles avant la coupe



Les parcelles pendant la coupe

Les chiffres de la récolte 2021

Afin de faire un état des lieux et de parler des perspectives de la filière viticole, nous avons rencontré Monsieur Xavier PARLANT, coordinateur territorial du Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

Monsieur PARLANT est chargé par le BNIC de rencontrer les Maires des 497 communes de la région délimitée Cognac (environ 300 en Charente Maritime et 200 en Charente) pour leur remettre les chiffres de la récolte 2021 et évoquer avec eux la norme HVE.



Exploitation avec son siège sur la commune

Nombre : **20**
 Evolution 2021 vs 2020 : **+ 2 exploitations**
 Superficie plantée moyenne par exploitation : **17,83 ha**
 Evolution entre 2021 vs 2020 : **+ 1,42 ha**



Vignes sur la commune

Nombre d'exploitations concernées : **54**
 Superficie plantée (ensemble des cépages) **470 ha**
 Superficie en production (ensemble des cépages) **443 ha**

Récolte (ensemble des cépages) 57 339 hl Vol

Dont 57 092 hl Vol de cépages aptes à produire du Cognac
Dont 0 hl Vol en cépages blancs non aptes à produire du Cognac
Dont 247 hl Vol en cépages rouges



Dont 449 ha en cépages aptes à produire du Cognac (408 ha affectés au Cognac)
Dont 0 ha en cépages blancs non aptes à produire du Cognac
Dont 4 ha en cépages rouges



Détail de la récolte par produit (ensemble des cépages)

Cognac	56 789 hl Vol
Pineau	0 hl Vol
Vins de Pays	229 hl Vol
Autres débouchés	321 hl Vol



Détail sur la récolte COGNAC

Degré d'alcool moyen : 9,58 %/vol (Données régionales : **9,21 %/vol**)
 Rendement moyen en volume : 139,12 hl vol/ha (Données régionales : **116,95 hl vol/ha**)
 Rendement moyen en alcool pur : 13,46 hl AP/ha (Données régionales : **10,77 %/vol**)

Positionnement de la commune au sein de la Région Délimitée Cognac

55^{ème} au niveau de la superficie plantée sur 497 communes

42^{ème} au niveau de la récolte sur 497 communes

Le BNIC a la volonté que la filière Cognac soit engagée dans une démarche collective de viticulture durable. Cette dernière doit mener les exploitations à l'obtention d'une double certification environnementale Cognac et HVE (Haute Valeur Environnementale).

L'obtention de cette certification est soumise à la mise en place de 5 nouvelles règles :

- L'acquisition de matériels de confinement des traitements,
- L'utilisation d'une aire de lavage,
- L'interdiction de désherbage en dehors du cavaillon,
- La replantation de haies en cas d'arrachage,
- Aller à la rencontre du voisinage.

Il y a actuellement une situation de surchauffe dans le secteur du Cognac, ce qui veut dire que l'on manque de matières premières et qui explique toutes les plantations qui ont lieu actuellement. Selon les estimations du BNIC, cela devrait durer encore une quinzaine d'années.



Cours d'anglais
 Donne cours d'Anglais pour
 jeunes et adultes
 tous niveaux.
 Contactez Gilly Johnson
 au 05 46 25 00 62.



**Nous souhaitons
 la bienvenue
 aux nouveaux
 arrivants :**

- Robert et Patricke VIGNES,
rue du Bourg
- Josiane RIDOIX,
rue du Commerce
- Philippe et Annie BACAL,
rue de la Forge
- Laureline KOENIG
et Frédéric CLAIR,
impasse de la Garenne
- Valérie CASEIRO,
rue du Commerce
- Anne-Caroline MULLER,
rue de la Brûlerie

Cérémonie du 8 mai 2022

La cérémonie du 8 mai aura lieu au monument aux
 morts le dimanche 8 mai à 11h30. Elle sera clôturée
 par un vin d'honneur offert par la municipalité.

Nettoyage de printemps

La journée de nettoyage de printemps de la
 commune a été fixée au samedi 30 avril 2022.
 Vous serez informés en temps utiles par une note
 d'information.

**Nouveau cabinet
 de kinés à Matha**

Deux nouveaux kinés se sont installés à Matha
 dans les locaux de l'ancien Trésor Public,
 5b rue de la Gendarmerie.
 Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant
 le 05 46 58 57 04. Ils se déplacent à domicile.

**Effacement des réseaux
 Une très belle surprise !**

Lors du dernier numéro des « Echos du pays »,
 nous avons annoncé quelques chiffres concernant
 le reste à charge de la commune.
 Depuis nous avons reçu les chiffres des subventions
 du département et finalement sa participation
 est de 60% contre 45% prévus.
 Le coût total de l'opération est de 145 948,61 euros TTC.
 Le département subventionne 36 414,44 euros.
 Le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification
 et Equipement Rural) participe à hauteur
 de 35 524,12 euros.
 Et la TVA récupérable sur le Génie Civil Télécom
 s'élève à 10 115,12 euros.
 Soit un reste à charge de 49 685,29 euros pour
 la commune.
 Ce paiement sera étalé jusqu'en 2028.



*Nous adressons nos plus
 sincères condoléances
 à la famille de :*
Germaine Aubouin

Pour devenir centenaire, il faut commencer jeune.

Écrit par Thierry GOUJEAUD en collaboration avec Gérard COQ

L'histoire d'un village se fait d'abord avec les gens qui y vivent. Même si elle a quitté Haimps pour une maison de retraite à Jarnac en 2008, peut-être êtes-vous encore nombreux à vous souvenir de Marie ?

Sur la liste électorale de la commune de Haimps, figure sur la première ligne de la page 8 le nom de Marie BOISSARD, épouse COQ née le 2 avril 1922 à Gensac-la-Pallue. Eh oui, de 1922 à 2022, cela fait 100 ans !

Nous le savons, l'espérance de vie n'a pas cessé d'augmenter et la recherche médicale porte de nouveaux espoirs pour l'allonger encore. Pour autant, les centenaires ne représentent que 0,03 % de la population. Chaque commune ne peut donc s'enorgueillir d'avoir « sa » ou « son » centenaire et c'est pourquoi il faut savoir leur rendre hommage.

Si nous faisons un grand bond en arrière ?

Arrêtons-nous aux années vingt, celles qui ont vu naître Marie BOISSART. C'était l'époque de son enfance, le traité de Versailles était entré en application, Paul Deschanel était élu président de la République, le mouvement Dada déclinait alors que le surréalisme émergeait et le style Art Déco était en plein essor, l'électrification des chemins de fer débutait et les premiers appareils radio étaient mis en vente, le cinéma parlant détrônait le muet, le jazz et Joséphine Baker triomphaient au music-hall, les vedettes s'appelaient Fréhel, Mistinguett et Maurice Chevallier.



Marie avec ses enfants et petits-enfants

Tous ces jalons historiques nous rappellent mieux l'espace-temps parcouru par Marie.

Voilà pour la Grande Histoire, revenons maintenant à son histoire

Marie a passé une enfance heureuse à Gensac-la-Pallue avec 4 sœurs et 1 frère. C'est d'ailleurs ce dernier qui lui a fait rencontrer Guy COQ, son futur mari, au cours d'une soirée dansante organisée à Jarnac. C'était au début des années 40 et alors qu'ils se fréquentaient depuis

quelques temps, Guy a été obligé de rejoindre le STO et de partir en Allemagne.

A son retour en France, Guy et Marie se sont retrouvés et il se sont mariés le 20 août 1945. Ils ne se doutaient pas à l'époque qu'ils passeraient 65 ans ensemble et qu'ils auraient deux enfants (Gérard, né en 1949 et Catherine, née en 1960), deux petits-enfants et deux arrière-petits-enfants. Marie était devenue Madame COQ, un nom qui a intrigué nombre de jeunes enfants de Haimps (dont Maxime, notre



boucher) qui ne comprenaient pas pourquoi cette femme qui était mariée à Monsieur COQ, ne s'appelait pas Madame POULE ! Lorsqu'ils sont arrivés à Haimps en 1950, Guy s'est installé comme menuisier et Marie est allée en journée (dans les vignes) chez Aubouin et Augustin. Ils ont commencé par habiter une petite maison rue du Palmier, avant de déménager et devenir propriétaires de celle qui est rue du Petit Pont, et qui jouxtait l'atelier de menuiserie.

Une vie au service des autres

Dans les années 60, elle est devenue l'infirmière du village, bien qu'elle n'avait pas de diplôme. En effet, dès qu'un patient se voyait prescrire une série de piqûres, c'est à Marie qu'on faisait appel ; d'ailleurs Gérard se souvient qu'il y avait toujours à la maison une casserole à bouillir sur le gaz avec des seringues dedans. Mais le Docteur POUGET, estimant qu'elle prenait trop de risques en cas de problème médical, lui conseilla d'arrêter cette activité.

En 1963, encouragée par Guy et pour faire comme ses sœurs, Marie passe son permis de conduire. A Haimps, c'est une des rares femmes de sa génération à avoir

son permis et sa voiture. Pour Marie, la première fut une Dauphine beige.

Au début des années 70, elle devient aide-ménagère, avant de trouver sa vocation en devenant ATSEM à l'école de La Providence à Matha. Pour son fils, se furent ses plus belles années professionnelles. Elle aimait son métier et pouvait y développer toutes ses qualités humaines. Elle prendra sa retraite en 1987.

Tout au long de ces années, Marie et Guy ont participé à la vie communale en suivant le S.A.H., en faisant partie du comité des fêtes, elle fut également bénévole à la bibliothèque. Et puis, fervente catholique pratiquante, Marie faisait partie de l'équipe des paroissiens qui s'occupaient avec dévouement de notre église.

Les anciens du village avaient mis en place une coutume qu'ils ont essayé de maintenir le plus longtemps possible, même si le temps passant, ils devenaient de moins en moins nombreux. Pour chaque anniversaire, le petit groupe se retrouvait pour fêter ça avec un apéro, les hommes de leur côté et les femmes du leur. Il y avait Guy et Marie bien sûr, mais aussi Paul et Germaine, Jean et Andrée, Camille, Fernand et Hélène, James et Claudette, Jacques et Jacqueline, Yves et Christiane et peut-être d'autres encore que j'oublie.

En mai 2008 Guy est tombé malade et a dû être placé en maison de retraite à Jarnac ; Marie a tenu 6 mois seule, mais en novembre de la même année elle décida de quitter Haimps pour le rejoindre. Finalement, c'était une sorte de retour aux sources. Guy, qui fut l'homme de sa vie, l'homme de toute une vie, s'est éteint le 29 avril 2010, laissant

Marie avec ses deux dernières sœurs toujours en vie (Madeleine 98 ans et Michelle 90 ans).

Même si la mémoire vacille un peu, Marie est toujours bien là.

Avoir cent ans c'est un cadeau de la vie même si parfois, comme le dit Marie, elle aimerait que Guy vienne la chercher.

Il faut dire que dans les années 80, Marie était tombée dans la chaufferie et elle s'était cassé le col du fémur. A la suite de ça, elle avait dû subir une opération des hanches qui n'a pas très bien marché (c'est le cas de le dire) et il a fallu qu'elle subisse plusieurs autres interventions.

En conséquence, malheureusement, aujourd'hui Marie n'est plus en mesure de se déplacer sans son fauteuil roulant.

On entend souvent parler de longévité en termes de secret, comme s'il existait un élixir de longue vie. Si secret il y a, c'est peut-être d'avoir été, comme Marie, toujours attentive aux autres, de ne pas trop s'écouter et d'aimer rendre service. Aimer rendre service aura sûrement été la devise de sa vie. Ses proches voisines, qui vont la voir de temps en temps, ont en mémoire les bons moments passés ensemble. Et moi, je me souviens de cette femme enjouée, pleine d'humour et malicieuse. Dans mes souvenirs d'enfance, c'était la gentillesse même. Et je suis réellement fier qu'aujourd'hui encore, quand son fils Gérard lui parle de Haimps, elle demande si c'est bien toujours Thierry qui est le Maire.

Alors je ne sais pas si vous êtes nombreux à vous souvenir de Marie, mais moi je ne l'ai pas oubliée !

Bon anniversaire Madame COQ.

Témoignages

Un grand merci à Michèle, Jany, Marie-Thérèse, Odile, Paul et Marie-Annie d'avoir accepté de nous livrer quelques souvenirs et photos.



Toute une époque dont Marie est la seule survivante

Michelle se rappelle qu'autrefois, la rue du Petit Pont était pleine de vie. Elle se souvient de ce jour de vacances où Marie gardait Catherine et son cousin Alain. L'épicier « Charlot » passait, Marie lui avait pris un fromage mais elle n'avait pas son porte-monnaie sur elle. Elle est allée déposer le fromage à la maison et est revenue régler son addition. En son absence, les enfants avaient mangé la moitié du fromage. Marie en avait ri.

Pour Marie-Thérèse, le premier mot qui lui est venu c'est « gentille ». Quand Guy et Marie sont arrivés à Haimps ils ont très vite sympathisé avec ses parents et Marie allait très souvent voir Germaine qui était devenue une très bonne amie. « Madame COQ aimait aller vers les autres, femme simple et très agréable, elle avait le dialogue facile, je suis sûre qu'elle est toujours comme ça aujourd'hui ».

Odile – L'une des premières personnes qui nous a rendu visite après notre installation à Haimps en 1996, ce fut Madame COQ. Avait-elle entendu dire qu'André était menuisier comme son mari ? Venait-elle juste pour faire connaissance ? Peut-être bien les deux mais elle souhaitait aussi s'enquérir de notre éventuel intérêt pour la vie paroissiale. Je me souviens d'une petite dame très chaleureuse et délicate qui nous a été immédiatement sympathique, ce qui influença notre décision de nous abonner au journal « Au fil de l'Antenne » que nous lisons toujours depuis 26 ans bien que nous ne soyons pas pratiquants...ce qui prouve que Madame COQ était très convaincante ! Cela nous valut le plaisir d'une visite régulière jusqu'à ce qu'elle se sente trop fatiguée pour continuer ses démarches de rappel d'abonnement auprès des habitants du bourg. Nous gardons un très bon souvenir de cette aimable personne et nous sommes heureux d'apprendre qu'elle arrive à ses 100 ans en bonne forme.



Marie, bénévole à la bibliothèque

Jany est toujours très heureuse d'aller rendre visite à Marie de temps en temps ou de l'appeler au téléphone. C'était une voisine très importante pour elle, toujours prête à rendre service, sur qui on pouvait compter et à qui on pouvait se confier. Elle se souvient des cafés pris ensemble, presque chaque jour, dans la matinée ou l'après-midi ; mais aussi des mises en plis faites régulièrement. Il y a eu aussi ces soirées, au moment de la nouvelle année, où ils se retrouvaient pour jouer au rami, partager la galette des rois avec un petit verre de clairette de Die.



Marie en voyage avec le club du 3^{ème} âge



La cloche a sonné !

Retour des fêtes de fin d'année le lundi 3 janvier 2022.

Nouvelle année, nouveau protocole ...

Malgré l'évolution rapide du Coronavirus en France, le gouvernement a décidé de respecter la date fixée par le calendrier scolaire : le lundi 3 janvier 2022.

Mais... avec un protocole renforcé encore une fois.

Les enfants et adultes garderont le masque à l'intérieur et à l'extérieur à partir de 6 ans.

ET... Une nouvelle consigne qui sera appliquée à tout enfant scolarisé que ce soit au lycée, collège, primaire ou même en maternelle.

Dès qu'un cas positif sera détecté dans une classe sur signalement de la famille, tous les autres enfants devront alors faire un test antigénique ou PCR dans une pharmacie ou un laboratoire. Puis deux autotests à faire à la maison respectivement 2 jours et 4 jours après le premier test. Tant que les tests seront négatifs, les enfants pourront continuer à se rendre en classe. Les professionnels se retrouvent surchargés de demandes... les délais s'allongent... Le Premier Ministre décide alors de changer de dispositif pour le premier test qui pourra être un simple autotest

mais à réaliser sur le même rythme à J0 puis J2 et enfin J4.

Dans nos deux écoles

Nous sommes dans les deux dernières structures à avoir tenu le plus longtemps sans aucun cas positif sur l'ensemble de l'ancien canton de Matha. Toutes les classes ont été épargnées pendant deux semaines. Mais le retard a vite été rattrapé ...Le premier cas déclaré était dans la classe des plus petits de Sonnac. En une semaine, l'ATSEM a été touchée puis la maîtresse. Mais également la moitié des enfants. Une semaine plus tard, il ne restait plus que l'ATSEM remplaçante qui assurait la classe pour les enfants prioritaires, pas de remplacement de la maîtresse par l'Académie. Deux jours plus tard, la classe se retrouve fermée, l'ATSEM est à son tour contaminée. La classe reprendra dans la normalité le lundi 31 janvier 2022, pour le bonheur des grands et des petits.

Un enfant sera annoncé positif ce jour même dans la classe de Grande Section - CP. Quelques cas suivront mais sans trop d'incidence.

A Haimps, un premier cas fit son apparition en même temps qu'à Sonnac dans la classe des CE. Puis le lendemain chez les CM. Le lundi 24 janvier, la maîtresse

des CM est toujours remplacée mais les effectifs se réduisent avec seulement 13 enfants dans la classe. Chez les CE seulement 9 élèves sont présents. La classe des CE sera fermée le mardi 8 février pour cas Covid de la maîtresse mais l'Éducation nationale n'avait plus d'instituteur remplaçant a envoyé pour le jour même mais le jeudi quelqu'un a assuré la classe afin de maintenir de la continuité pédagogique.

Un grand remerciement

En tant qu'élue, je voulais dire un grand merci à tout le monde, aux institutrices d'avoir assuré la préparation des devoirs à la maison, de faire les leçons en classe en faisant attention à ne pas aller trop vite pour attendre les absents...

Merci aux familles d'avoir joué le jeu afin de garder tout le monde en bonne santé et d'éviter encore plus la propagation. Et la meilleure note je la décerne aux enfants. Ils ont vécu une période scolaire vraiment pas facile. Se faire tester à répétition, devoir rester isolé à la maison tout en sachant que les copains (négatifs) sont à l'école, devoir gérer les devoirs sans l'apprentissage en classe. Et ceux qui ont pu aller à l'école, devoir progresser tout en attendant les autres et devoir porter ce masque depuis déjà tant de temps. Pour leur « rendre hommage », je vais vous faire partager quelques ressentis anonymes, grâce au recueil de leurs émotions réalisé par les institutrices de Haimps.

Jennifer GABEAUD

Le covid vu par les enfants

Plus voir les amis, être isolée, porter le masque, on ne peut pas tout faire correctement en classe car il manque toujours des élèves.

Elève de CE

Quand Maîtresse a annoncé qu'il y avait un cas positif, tout a changé. Tous les jours, on était 12, même moins ! Maîtresse envoyait des mails aux familles. Puis il y a eu les autotests, une horreur !

Elève de CM1

Le jour où on a tous su qu'il y avait un cas Covid dans la classe, on s'est demandé comment on allait faire, mais bon on n'était pas si inquiets que ça. »... « Pour aller à l'école, autotest presque tous les jours, chouette ! » ... « Lui, ce n'est pas mon copain l'autotest !

Elève de CM2

J'ai été contaminé avec papa et j'étais isolé chez lui. J'étais triste de ne pas pouvoir aller voir maman.

Elève de CE

Ennuyant, gênant de devoir faire le test tous les 2 jours, il faut un mouchoir parce que ça fait pleurer. Et l'obligation vaccinale aussi.

Elève de CE

Embêtant de porter le masque pendant 2 ans. A cause du Covid je n'ai pas pu finir mon CP. Et là j'ai dû rester 3 semaines chez moi et faire les devoirs à la maison

Elève de CE

Au début, je n'étais pas du tout inquiet pour l'école mais quand les cas positifs sont arrivés, j'ai commencé à paniquer. ... Je n'ai pas du tout aimé rater l'école

Elève de CM1

On a bien appliqué les gestes barrières et ça a plutôt bien marché. Mais après, il a commencé à y avoir un cas Covid et puis deux et puis ainsi de suite. Au début, on n'a pas trop compris ce qui se passait et d'un coup comme ça, il n'y avait presque plus personne dans la classe ! Et pour revenir à l'école, il fallait avoir un test négatif sinon on devait se mettre en isolement.

Elève de CM2

Malheureusement, mon tour est arrivé et franchement je m'ennuyais beaucoup. J'avais envie de revenir à l'école... Comme j'avais déjà eu la Covid, plus de test pendant deux mois !

Elève de CM2

Au retour des vacances de Noël, nous entendions parler de nombreux cas positifs dans les écoles aux alentours. Pendant deux semaines, nous avons eu la chance de n'avoir aucun cas déclaré à l'école. Nous avons fait classe comme d'habitude en respectant les gestes barrières et je ne ressentais pas de peur ou de crainte de la part de mes élèves. Puis, un premier cas positif a été déclaré dans l'école et une première procédure cas contact a été ouverte. Toutes les familles ont été très respectueuses de ce protocole et ont été compréhensives dans cette situation si particulière.

Les enfants se testaient trois fois à chaque nouvelle procédure de cas contact et nous vérifions les attestations des enfants pour leur retour à l'école. Pendant ce temps, les enfants en isolement recevaient le travail à la maison et les familles assuraient la scolarité de leurs enfants à la maison.

Comme je l'ai dit à mes élèves en faisant le bilan de la période, j'ai été très heureuse de voir comment nous avons passé cette « vague » !

J'adresse un grand bravo et un grand merci aux familles pour leur coopération.

Je remercie également mes élèves qui ont su être compréhensifs de cette situation. Ils ont été très autonomes pour parfois me permettre de gérer les situations d'urgence ou de répondre au téléphone. Je suis très fière de leur posture d'élèves et de leurs progrès malgré des taux d'absentéisme parfois élevés.

La Covid ne m'a pas épargnée non plus mais je suis ravie de savoir qu'aucun d'entre nous n'a contracté de formes graves. Nous avons repris le chemin de l'école après les vacances de février en retrouvant l'ensemble de nos élèves pour notre plus grand bonheur !

Les enfants se sont également exprimés sur ce qu'ils ont ressenti lors de cette période. La peur d'attraper la Covid et l'ennui des nombreux tests à faire sont les deux choses qui ressortent le plus. Beaucoup ont également précisé qu'ils étaient impatients de retourner à l'école... un bonheur pour moi de les entendre dire ça !

Maitresse Mélissa (CM1-CM2)



Une aide numérique près de chez vous

Vals de Saintonge Communauté a recruté deux conseillers numériques. Leur rôle est d'accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques : smartphone, tablette et ordinateurs et aussi à naviguer sur internet en toute sérénité. Il s'agit d'un service gratuit. Les conseillers numériques sont itinérants sur le territoire, ils seront en capacité de vous proposer un lieu de rencontre au plus près de chez vous.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 06 13 06 88 39.



L'inauguration de France Services

Ludothèque

Auteur & illustrateur de jeux en Vals de Saintonge

Le samedi 30 avril 2022, venez rencontrer Vincent Bonnard

(auteur de jeux) et Cyril Bouquet (illustrateur de jeux) à la ludothèque de Vals de Saintonge Communauté. Pendant l'après-midi et la soirée, vous pourrez partager avec eux, un temps de

jeu et de partage autour de ce loisir, de cette passion.

Ludothèque Vals de Saintonge
05 46 33 37 14
ludotheque@valsdesaintonge.fr

Pour vos vacances

Nous vous proposons en location de vacances cette petite maison avec extérieur privé située à La Palmyre, commune de Les Mathes.

Cette maison se trouve dans une résidence sécurisée (par ouverture télécommandée), avec gardien et une place de

stationnement réservée. Vous trouverez dans cette résidence une piscine, des tables de ping-pong, un coin pétanque.

Elle est à 5 minutes du centre-ville de la Palmyre et 15 minutes à pied de la plage.

La maison comprend deux chambres dont une au rez-de-

chaussée et l'autre à l'étage avec 1 lit gigogne, 1 canapé lit situé dans la cuisine-séjour, une salle de bain avec toilettes séparées et une mezzanine.

Pour tout renseignement, vous pouvez me contacter au 06 15 42 70 49.



PHIL'O

L'association des malfaiteurs hainpsois vous propose

Une expression française à deviner...

Philippe au dessin

Odile à la conception

▶ La réponse du numéro précédent :
« Brûler la chandelle par les deux bouts ».



Que peut-on faire ? Que doit-on faire ? Comment le faire ?

En droit, il existe un important principe selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi ». Vous ne pouvez donc pas justifier votre comportement en disant que vous ne connaissiez pas une loi... même si c'est vrai et que vous ne saviez pas que vous commettiez une infraction !

Le problème, c'est que les réglementations sont toujours plus nombreuses. Pour une norme simplifiée, combien de nouvelles réglementations introduites ? La simplification administrative est un chantier sans cesse abordé, et sans cesse abandonné.

- Extension d'habitation selon la zone dans le PLU et la surface
- Réfection de toiture
- Modification de façade (couleur des volets, percement d'une fenêtre, ...)
- Piscine non couverte entre 10 m² ou égale à 100 m²



**LES DROITS
DES SOLS**

**LA
DÉCLARATION
PRÉALABLE**

**LE PERMIS
DE CONSTRUIRE**

**TRAVAUX
AU CIMETIÈRE**

**LE BRÛLAGE DES
DÉCHETS VERTS**

LES DROITS DES SOLS

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de Vals de Saintonge Communauté assure l'instruction des autorisations d'urbanisme sur la commune de Haimps.

Si vous souhaitez faire des travaux : construire, démolir, créer des ouvertures, transformer un bâtiment, implanter un abri de jardin, poser des panneaux photovoltaïques, ... quelle que soit la nature et l'importance de votre projet, votre première démarche doit être de consulter la Mairie qui vous conseillera ou vous dirigera vers les services compétents.

Les démarches administratives sont inhérentes aux travaux de construction, d'aménagement et de rénovation de l'habitat. La Mairie en devient le guichet unique.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Elle est exigée pour les constructions, aménagements, installations et travaux qui, en raison de leurs dimensions, de leur nature ou de leur localisation, ne justifient pas l'exigence d'un permis.

Par exemple :

- Construction nouvelle comprise entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher (silo, cuvier, abri de jardin...)

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est exigé pour des :

- Constructions nouvelles
 - Agrandissements selon la surface de plancher et la zone dans le PLU
 - Changement de destination d'un immeuble modifiant les structures porteuses ou la façade
- Dans certains cas, le recours à un architecte est obligatoire.

TRAVAUX AU CIMETIÈRE

Tous travaux, de quelque nature que ce soit, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie.

Attention : deux agents de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge sont assermentés pour contrôler les délits et dresser des procès-verbaux.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle le principe d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts (circulaire NOR : DEVR 111546C du 18/11/2011).

Ce brûlage peut être à l'origine de troubles de voisinage dus aux odeurs et à la fumée, de nuisances pour la santé et l'environnement

ainsi que la cause de propagation d'incendie.

Pour lutter contre la pollution de l'air et limiter le risque d'incendie, le brûlage des déchets à l'air libre ou en incinérateur individuel est interdit toute l'année sur l'ensemble du département en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

L'interdiction de brûlage s'applique à tous les déchets verts :

- Déchets verts ménagers ou assimilés : résidus de tonte, de taille ou d'élagage, feuilles, aiguilles, épluchures, etc.
- Déchets verts agricoles : résidus de culture et végétaux issus de travaux agricoles d'entretien (résidus d'élagage, de taille de haies et de vignes, etc.).
- Les déchets verts forestiers : résidus de coupe d'arbre et d'opérations de débroussaillage effectués dans le cadre de l'exploitation forestière ou de la prévention des incendies.

Arrêtez de vous enflammer, d'autres solutions existent !

La circulaire préfectorale du 9 février 2010, adressée aux Maires, demande de rappeler aux concitoyens que les déchets verts doivent être valorisés : compostés, utilisés en paillage ou déposés en déchetterie.

Dans certains cas exceptionnels, où il n'est pas possible d'utiliser d'autres moyens autorisés, le Maire peut accorder une autorisation municipale d'élimination des déchets verts et uniquement des déchets verts ! Seuls peuvent faire l'objet de cette dérogation :

- Les déchets des travaux forestiers et des obligations légales de débroussaillage exécutés dans des parcelles inaccessibles aux engins de transport et de broyage.
- Les végétaux issus de travaux agricoles d'entretien exécutés hors des massifs forestiers.
- Les bois et végétaux contaminés.



La dérogation doit tenir compte des facteurs de risque, des contraintes saisonnières et de voisinage. Cette dérogation accordée par le Maire doit donc rester très exceptionnelle et appréciée au cas par cas.

Quelles sanctions ? Nous vous rappelons qu'un brûlage de déchets non autorisé est une infraction au Règlement Sanitaire Départemental punie de l'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe, c'est-à-dire pouvant aller jusqu'à 450 euros (article 131.13 du Code pénal).

La commune possède un terrain, chemin de la Métairie, qui depuis des années servait de dépôt pour des branchages (sous réserve d'une autorisation).

Au fil du temps, les demandes d'autorisation se sont raréfiées

pendant que le nombre de dépôts a explosé. Résultat : en plus des branchages, nous avons pu y trouver des piquets, des barres de fer, du grillage et tous autres matériaux.

Quand on a voulu faire intervenir

une entreprise pour procéder au broyage de ces déchets, elle a refusé compte tenu de la diversité des matériaux dans le stock. MALHEUREUSEMENT, nous avons donc été contraints de fermer ce terrain.



Avant



Après

Les bienfaits du silence

L'Organisation Mondiale de la Santé nous informe que, chaque année en Europe, environ 10 000 décès prématurés seraient liés à la pollution sonore.

Oui, certes ! Nous vivons à la campagne et sommes donc censés bénéficier du calme que nous offre la nature.

En réalité, même dans nos zones rurales, soi-disant privilégiées, nous sommes confrontés quotidiennement à des nuisances sonores dont nous ne sommes plus conscients car elles se sont installées progressivement dans notre environnement. Bien entendu, nous ne subissons pas les inconvénients d'un trafic routier intensif, ni celui d'un aéroport.

Pourtant, la technologie a envahi aussi les campagnes : appareils ménagers, radios, TV, sonneries, bips, moteurs divers (tondeuses, tronçonneuses, outils pour le bricolage), etc. Sans oublier les préjudices causés par un voisinage indélicat ou les aboiements répétitifs d'une gente canine mal surveillée...

Ajoutons à cela de nombreuses perturbations liées aux activités professionnelles trop bruyantes : machines, moteurs, open spaces, etc.

Pourquoi assimiler à du bruit nos écrans omniprésents ?

Dans la liste des bruits quotidiens de plus en plus « incontour-



nables » et dont nous sommes inconscients, il faut ajouter les écrans. Pourquoi ? Le bruit peut être également « visuel ». Charles Wright* attire l'attention sur cet « encombrement mental » provoqué par ce mal omniprésent dans nos sociétés contemporaines : la connexion permanente, ce flux incessant d'images, de vidéos, d'affiches publicitaires sur les routes, bref, ce défilé d'images qu'enregistrent nos yeux à tous instants et qui empêchent notre cerveau de se reposer.

L'ensemble de ces nuisances affectent le bon fonctionnement de notre encéphale car elles engendrent du stress, un stress dont nous ne sommes pas conscients car il est produit par des stimuli apparemment inoffensifs de notre environnement familier. Ce stress peut devenir chronique et c'est à partir de là qu'il peut avoir des effets graves : cela se manifeste d'abord par de la fatigue, des troubles du sommeil,

puis, des maladies cardio-vasculaires, de l'hypertension et enfin, par des AVC, des infarctus...

Par ailleurs, dans le milieu professionnel, on constate une baisse notable de la capacité de concentration et de la performance lorsque les gens sont exposés à des niveaux sonores trop élevés et trop fréquents mais aussi à l'hyper-connexion. Attention au télétravail de plus en plus fréquent ces derniers temps !

Et, pour couronner le tout, n'oublions pas que le premier organe impacté par le bruit, c'est l'oreille ! Dans la grande majorité des cas, les troubles de l'audition débutent rarement avant l'âge de 60-65 ans. Or, actuellement, l'OMS fait un constat inquiétant : environ un milliard d'adolescents dans le monde sont atteints de surdité précoce ! Les responsables ? Majoritairement, les casques ou les écouteurs qui entament très vite leur capital auditif.

Alors, comment se protéger de ces agressions ?

Il est difficile de modifier notre milieu professionnel s'il est trop bruyant mais respecter quelques principes quotidiens est une décision qui ne dépend que de nous :

- Éviter de laisser la radio (ou, pire, la TV) allumée à longueur de journée, source de stress inconscient.
- Ne pas garder des écouteurs sur les oreilles ni trop fort ni trop longtemps, et veiller à ce que vos enfants ne courent pas ce risque de surdit   pr  coce,
- Se discipliner quant    l'utilisation des   crans en se m  nageant des temps sans   crans pour diminuer « l'encombrement mental », source de stress   galement.
-   teindre son moteur pour discuter un moment avec une personne rencontr  e... ou pour aller acheter son pain. (Ce sera    la fois bon pour la plan  te et bon pour les oreilles)

Et puis, surtout :

- Se m  nager des moments quotidiens de silence et de solitude. C'est au cours de ces moments que notre cerveau se r  g  n  re, que les connexions neuronales se multiplient et que le stress diminue, le silence a donc des effets b  n  fiques sur notre sant  .

Et, le silence, au fait, qu'est-ce que c'est ?

Le silence total n'existe pas ! La nature regorge de bruits aussi divers qu'informatifs : le chant des oiseaux, le glouglou d'un ruisseau, le bruissement du feuillage sous la brise, le grondement du tonnerre, le ressac de la mer... D'ailleurs, les vocables pour d  signer des bruits semblent in  puisables : clapotis, murmure, tintement, bourdonnement, vrombissement, fracas, chuchotement, vagissement, p  tarade, explosion, sonnerie, g  missement, sifflement, tumulte...etc. Auxquels il faut ajouter les cris identifi  s des animaux du monde entier et bien entendu, la musique qui est un ensemble de sons organis  s.

Et m  me lorsque nous nous croyons dans un silence absolu, nous pouvons encore entendre nos propres bruits intimes : notre respiration, les battements de notre c  ur, les gargouillis de notre estomac, et quelques autres..

Donc, le silence n'est pas une absence de bruit. C'est plut  t « un   tat de calme... une certaine qualit   de pr  sence    soi, aux

autres et au monde » (Charles Wright), c'est un moment propice    la r  flexion, au repos de notre cerveau malmen   par la vie tr  pidante. Il faut consid  rer le silence « comme un m  dicament qui nous permet d'acc  der    nos ressources int  rieures les plus profondes ».

En conclusion, nous pouvons confirmer le vieil adage que « le silence est d'or » !

Odile FOUCHET

NB. Pour   crire cet article, je me suis inspir  e d'une   mission de France Inter « Grand bien vous fasse », diffus  e le 10/01/22 avec la participation de :

- S  bastien Bohler, r  dacteur en chef de la revue Cerveau & Psycho.
- Charles Wright, journaliste et auteur, il a entrepris un p  riple en solitaire dans la Creuse afin de mieux revenir    l'essentiel par le vide et le silence. Son livre fut laur  at 2021 des prix litt  raire Europe 1 – GMF et Libert   Int  rieure. Auteur de Le Chemin des Estives (Flammarion, 2021).
- Jean-Luc Puel, chef d'  quipe    l'INSERM et chercheur en neurosciences. Enseignant    l'universit   de Montpellier.
- Emmanuel Thibier, acousticien    l'ADEME et coordinateur technique en urbanisme.
- Baptiste Beaulieu, m  decin et romancier. Chronique Alors voil  .



Tout le temps, de nouveaux mots apparaissent dans le langage courant. Certains d'entre eux sont même adoptés par les dictionnaires. En 2021, un mot est particulièrement revenu, et il pourrait bientôt se retrouver dans le dico. Il s'agit du mot « ultracréditarianisme ». Pardon ?

Article proposé par Géraldine Marchal

Un nouveau mot



« L'ultracréditarianisme désigne le comportement d'une personne qui sort de son domaine de compétences et donne un avis incorrect, erroné. » explique un spécialiste de la langue française. On peut donc considérer que quelqu'un est un « ultracréditarian » dès lors qu'il exprime une opinion sans savoir de quoi il parle. Le mot vient du latin « crepida » qui signifie « sandale » et trouve sa source dans une anecdote racontée dans Histoire naturelle par Pline l'Ancien, un écrivain romain.

Ce mot est dérivé de la locution latine *Sutor, ne supra crepidam*, qui signifie littéralement : « Cordonnier, pas plus haut que la chaussure ! » et équivaut à l'expression moderne « À chacun son métier, les vaches seront bien gardées ». Ce proverbe vient d'une anecdote racontée par Pline l'Ancien : un cordonnier, entré dans l'atelier d'un peintre pour lui remettre une commande, admirait les œuvres du peintre quand il lui signala une erreur dans la représentation d'une sandale. Le peintre la corrigea. Mais lorsque le cordonnier commença à émettre d'autres critiques, le peintre lui répondit « *ne supra crepidam sutor iudicaret* » (un cordonnier ne devrait pas émettre de jugement au-delà de la chaussure).

Le mot « ultracréditarianisme » est d'abord apparu en Angleterre, au

19^e siècle, avant de débarquer en France en 2014 où il n'est mentionné qu'une seule fois. Avec l'arrivée de la pandémie de coronavirus en 2020, le mot gagne pourtant rapidement en importance.

Le covid étant entouré d'incertitudes, de doutes, y compris des experts de la question, de nombreuses personnes s'emparent du sujet, et sans avoir de connaissances particulières, partagent leur avis, qu'importe s'il s'appuie sur des faits ou non. L'ultracréditarianisme correspond à une nouvelle réalité de notre vie quotidienne. Et il se propage rapidement grâce aux médias, aux réseaux sociaux... Ce défaut ou syndrome peut s'appliquer à tous, mais il concerne particulièrement certains philosophes et scientifiques qui s'empressent de faire part de leurs certitudes, montrant trop d'assurance alors que leur démarche devrait être fondée sur la prudence. « Nous sommes dans une démocratie et nous avons tous le droit à la parole. Sur les réseaux sociaux, c'est la même chose : la parole est donnée à chacun, sans différence. Celle de l'un a autant d'importance que celle d'un autre. Et tout cela se diffuse à grande vitesse, au monde entier. »

L'ultracréditarianisme vient de l'ignorance de nos propres limites et de ce qui devrait fonder notre comportement au quotidien :

l'écoute, l'effort de recherche et de compréhension, la prudence, l'humilité et la connaissance de soi. Face à tous ces experts auto-proclamés, il est devenu difficile de distinguer le vrai du faux. Qui croire ? Comment s'assurer qu'une source est fiable ? Le premier réflexe à adopter face à une information est de s'interroger sur son auteur et sur ses compétences. Sur son intérêt aussi à écrire telle ou telle chose. Ensuite, il est important de « recouper » les sources, c'est-à-dire, vérifier ce que disent d'autres sources d'une information. Sur Internet, il faut être d'autant plus vigilant. C'est ce qu'on appelle l'esprit critique et c'est un devoir pour tous !

Sources :

- Article de Wikipédia, l'encyclopédie libre sur internet
- Le journal des enfants, article du 6/01/2022 : « Ultracréditarianisme » : que signifie ce nouveau mot de 2021 ?
- Je Pense, article du 15/03/2021 : L'ultracréditarianisme : parler de ce que l'on ne connaît pas
- Nos pensées, article du 15/11/2021 : Les ultracréditarianes : des personnes qui donnent leur avis sans avoir de connaissances sur le sujet
- Go management, article du 27/03/2021 : L'ultracréditarianisme : parler de ce que l'on ne connaît pas.

La bibliothèque

L'heure des bilans

Comme chaque année à la même époque, c'est le moment des bilans.

Ces deux années « Covid » n'ont évidemment pas favorisé les initiatives ni la mise en place d'animations. Cependant, notre bibliothèque peut s'enorgueillir d'avoir maintenu un certain nombre d'activités, comme l'accueil des enfants des deux écoles, celle de Sonnac et de Haimps, les séances Kamishibai pour les classes de maternelle et de CP et bien sûr, la Dic'thé qui réunit chaque mois un groupe de fidèles.

En outre, les cinq bénévoles ont bénéficié d'une formation au moment de la mise en place du logiciel OXALYS. Pour l'instant, la saisie de notre fonds n'étant pas terminée, l'utilisation du logiciel au moment des prêts n'est pas encore activée mais nous espérons être opérationnelles prochainement.

Les chiffres de l'année 2021

Nous avons enregistré deux nouvelles inscriptions, de femmes. Les femmes sont d'ailleurs plus nombreuses à s'intéresser à la lecture ! Au cours de l'année, nous avons prêté 308 livres pour adultes et 1099 pour enfants - ce nombre important s'explique par la venue mensuelle des élèves des 4 classes.

La Médiathèque départementale nous a prêté 357 livres qui, ajoutés à notre fonds, ont augmenté l'offre à nos adhérents, lecteurs qui sont néanmoins bien peu nombreux du côté des adultes (20 seulement !). Outre les élèves qui viennent régulièrement avec leur classe, nous avons une douzaine d'enfants inscrits qui fréquentent la bibliothèque en dehors des horaires scolaires.

En ce qui concerne les dépenses, le montant le plus important cette année est représenté par le logiciel, soit 931,20 euros.

Cette somme comprend la formation, la maintenance, le matériel (scanette) et les consommables (étiquettes code-barre).

Les autres dépenses sont plus modestes : 177,95 euros de fournitures (principalement pour entretenir les livres) et 226,65 euros d'achats de livres et albums.

Du côté des rentrées, la participation de la mairie était de 700 euros et les droits d'inscription se sont montés à 120 euros.

Rappel

Le prix des inscriptions est de 6,00 euros pour les habitants de Haimps et 11,00 euros pour les personnes hors commune, gratuité totale pour les enfants. L'inscription donne le droit toute l'année à emprunter autant de livres qu'on le souhaite et à participer aux animations organisées par la bibliothèque.

Le grand projet 2022

Depuis 2018, la Médiathèque départementale a lancé un festival, appelé "Les chapitres des tout petits", financé par le département de la Charente Maritime. Son objectif est de « sensibiliser et faciliter l'accès à la lecture et à la culture dès le plus jeune âge. »

Après avoir posé, et motivé sa candidature, notre bibliothèque avait été sélectionnée et avait accueilli un spectacle au mois d'octobre 2020, spectacle qui avait remporté beaucoup de succès.

Ayant de nouveau candidaté, nous avons le privilège d'avoir été retenus pour la seconde fois. Dans le cadre de ce festival, un spec-



tacle vivant « L'épopée d'un pois » aura lieu en octobre 2022 à la salle des fêtes.

Ce spectacle gratuit concerne tous les enfants de 6 mois à 4 ans, qu'ils soient de la commune ou non. Des informations précises seront diffusées en temps voulu (probablement aux alentours de la prochaine rentrée scolaire, en septembre) aux parents, assistantes maternelles, centres de loisirs ou d'accueil.

A suivre donc !

*Les bénévoles de la Bibliothèque
Nadia, Jeannick, Denise, Roseline et Odile*

Invitation à la lecture

L'ARBRE MONDE – Richard POWERS

Lecture proposée par Odile FOUCHET

737 pages aussi denses qu'une forêt primaire, aussi riche que l'humus qu'elle produit.

Les premiers chapitres se succèdent sans liens apparents, narrent la vie d'individus qui vivent et évoluent dans des milieux éloignés les uns des autres et à des époques différentes.

Mais les destins de neuf personnages vont converger vers une même mission.

Leur point commun, ce sont les ARBRES. Des arbres qui ont une signification précise pour certaines personnes, une valeur affective, mais la plupart des arbres dont il s'agit, ce sont ceux qui sont menacés de destruction rapide pour satisfaire les besoins industriels, pour poursuivre la fuite en avant vertigineuse d'une humanité égarée dans le toujours plus, toujours plus vite, toujours plus artificiel.

Le monde dans lequel nous fait pé-

nétrer Richard POWERS, c'est celui des arbres et du végétal.

Un monde mystérieux et fascinant, où l'on apprend, avec des botanistes éminents, que les arbres nous précèdent dans l'Histoire de la vie sur terre, qu'ils communiquent entre eux et avec d'autres formes de vie, qu'ils souffrent, mais aussi qu'ils s'organisent, se défendent solidairement, et que, probablement, ils nous survivront malgré notre impitoyable rage de suprématie.

« Une croissance exponentielle dans un système fini mène à l'effondrement. Mais les gens ne le voient pas. Donc, l'autorité des humains est en faillite. »

C'est le drame du saccage de notre terre qui nous est présenté ici.

Qui sommes nous, nous les humains, qui nous croyons supérieurs à la Nature ?



C'est un cri de désespoir !

« Ce monde n'est pas notre monde avec des arbres dedans. C'est un monde d'arbres, où les humains viennent tout juste d'arriver. »

« Il n'y a plus de nature sauvage. La forêt a succombé à la sylviculture sous assistance chimique. Quatre milliards d'années d'évolution et c'est comme ça que ça va finir... On ne peut pas mettre un terme à l'appétit humain. »

Randonneurs du pays de Matha

PROGRAMME AVRIL – MAI – JUIN 2022



DATE	DEPART	HEURE	RESPONSABLES
2 Avril 2022	SAINT-HILAIRE	14h15	Voyer/Merle
9 Avril 2022	SONNAC	14H15	Jacquemain/Rousseau
16 Avril 2022	LOULAY	14H15	Lemoyne/Graizeau
23 Avril 2022	BURIE	14H15	Viroulaud/Emon
30 Avril 2022	NERE	14h15	Hérault/Rousseau
7 Mai 2022	BAGNIZEAU	9H00 14H30	Rulland/Lemoyne Jacquemain/Graizeau
14 Mai 2022	AUGE ST MEDARD	14H15	Rulland/Boizumault
21 Mai 2022	VAUX ROUILLAC	14H15	Masset/Voyer
28 Mai 2022	ST JEAN D'ANGELY	14H15	Jasmain/Jacquemain
4 Juin 2022	PRIGNAC	9H00	Lemoyen/Arveux
11 Juin 2022	MARESTAY	9H00	Masset/Jasmain
18 Juin 2022	AUTHON	9H00	Arveux/Boizumault
25 Juin 2022	PORT DES BARQUES	9H30	Viroulaud/Faugère

AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE

Avec le retour des beaux jours notre activité « chasse » prend fin. C'est le moment pour chaque chasseur de rapporter ses carnets de prélèvements (petits gibiers, lièvres, bécasses).

Les battues chevreuils et sangliers touchent à leur fin et un bilan sera présenté lors de l'assemblée générale.

Avant l'arrivée des premières chaleurs, un certain nombre d'entre nous vont se retrouver pour cuisiner pâtés, civet ou sauce de pire.

Lors de la dernière réunion du bureau, il a été décidé d'organiser un repas dans la salle municipale le samedi 23 avril à 12h30. Après deux années d'arrêt dû au covid, nous allons essayer de



reprandre le rythme de 2 repas par saison dont un en plein air fin août.

Enfin, je ne peux terminer cet article sans avoir une pensée pour notre ami Dominique

BALLANDRE qui nous a quittés le jour de Noël. Nos pensées émues s'adressent à son épouse Marylène, à ses enfants et petits-enfants.

Le bureau

APE HAIMPS-SONNAC

Spider-Men, Princesses en tous genres ou encore Harry-Potter étaient au rendez-vous le vendredi 4 Mars dernier pour le Carnaval des écoles !

Comme chaque année, nous avons offert à nos écoliers un moment de divertissement avec un super spectacle ainsi qu'un goûter avec crêpes, jus de fruits et bonbons.

Tout le monde était ravi, élèves, maîtresses, parents et membres de l'APE de ce moment de gaieté.



Nous l'attendions....

Et la voilà !!!

Nous sommes heureuses de vous annoncer le retour de notre célèbre marche nocturne !

Alors, réservez d'ores et déjà votre samedi 18 juin prochain. Baskets, gobelets, lampe et bien sûr bonne humeur seront de mise pour l'occasion.

Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux, pour marcher sur le thème de l'Espagne !

Nous avons hâte de nous retrouver les manches pour enfin vous retrouver !

Les flyers arriveront bientôt dans vos boîtes aux lettres.



Informations et réservations :
06 01 01 47 86

Marion SANCHEZ

Tarifs : 15 € Adulte

8 € Enfant - de 12 ans

Les membres de l'APE.



LA ROSE DES VENTS

Si les conditions sanitaires s'avèrent « fiables », nous envisageons d'offrir, soit en mai ou en juin, un repas gratuit à tous nos adhérents, au restaurant, et nos réunions de club reprendront en septembre le 1^{er} mercredi du mois.

Le bureau



FÊT'ARTS

Comme pour la plupart des associations, les trois premiers mois de l'année ne sont pas représentatifs d'une activité débordante... Fêt'Arts ayant déjà signé les contrats avec les deux groupes sélectionnés pour les soirées de juillet, il reste à préparer et à diffuser la communication sur ces événements, ce qui sera chose faite au prochain numéro des ECHOS. A très bientôt.

Le bureau

AU FIL DU BRIOU



Théâtre

Nous prévoyons de jouer une pièce de théâtre sur l'attente le samedi 30 avril à 20h30 à la salle municipale de Haimps.

Ce sera un plaisir pour nous, après cette période chaotique de remonter sur les planches.

Nous espérons que le public sera au rendez-vous pour encourager notre troupe.

Club de lecture

Nous sommes maintenant 7 personnes à participer à ce club. Une personne supplémentaire pourrait encore venir nous rejoindre.

Deux réunions ont eu lieu depuis le début de l'année. Nous avons parlé des livres, **Un crime sans importance** écrit par Irène Frain, et **Sur le ciel effondré** écrit par Colin Niel.

Nous lisons actuellement le livre, **Monsieur Le Consul** écrit par Lucien Bodard, écrivain et reporter.

Assemblée générale ordinaire

Notre assemblée s'est déroulée le jeudi 17 mars en présentiel. Nous avons pu présenter le bilan de l'année 2021 et préparer l'organisation d'activités en 2022.

Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées sur notre association, je suis à votre disposition pour vous renseigner. Mon numéro de téléphone est le 06 20 69 68 60

Le Président, JY Porcheron

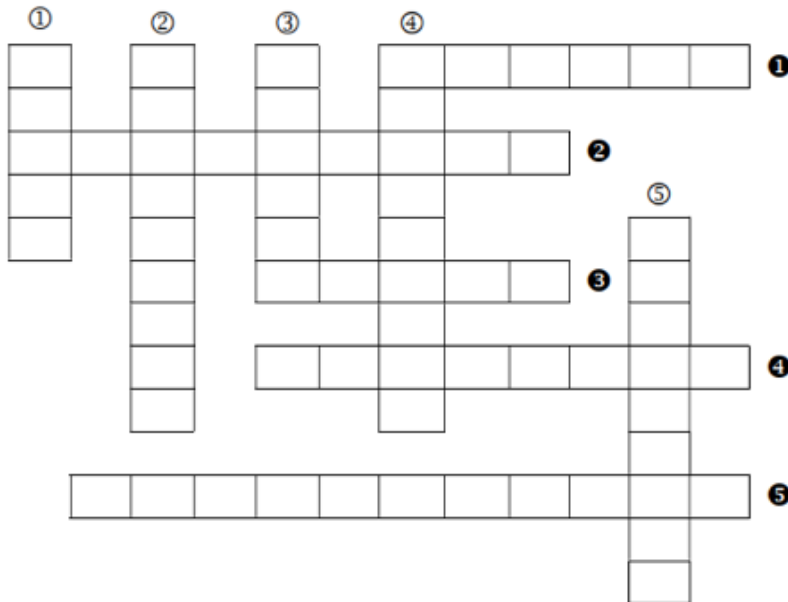
PHOTOS PAR GÉRALDINE MARCHAL

Voici des photos prises dans notre village... Pouvez-vous retrouver leur emplacement ?



CYCLAD PAR JENNIFER GABEAUD

Mots croisés



Horizontalement :

- ❶ : matière fabriquée à partir de bois, qui compose les livres.
- ❷ : action qui consiste à créer de nouveaux objets avec des déchets.
- ❸ : séparer les déchets.
- ❹ : contenant de la maison dans lequel on dépose nos déchets.
- ❺ : lieu dans lequel il convient d'amener les déchets dangereux, encombrants...

Verticalement :

- ❶ : matière fabriquée à partir de sable (silice), qui ne se dégrade pas dans la nature.
- ❷ : brûler des déchets.
- ❸ : on s'en débarrasse tous les jours.
- ❹ : matière fabriquée à partir de pétrole, qui compose de nombreux objets.
- ❺ : conséquence de nos déchets, s'ils sont jetés dans la nature.

Rébus



L'An deux mil vingt et un, le 13 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2022

Présents :

Mmes Aurélie GOGUET,
Odile FOUCHET,
Jennifer GABEAUD,
Océane ROUSSELLE,
Géraldine MARCHAL,
Mrs Christophe COMTE,
Frédéric DERAZE,
Thierry GOUJEAUD.
Pascal BEZIAUD.

Excusés :

Mme Fabienne GODIN,
Mr Alain RULLAND.

Secrétaire de séance :

Mme Aurélie GOGUET.

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2021, ce dernier est adopté à l'unanimité.

1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles nous devons nous prononcer :

- Deux bâtiments situés rue du Moulin,
- Une maison d'habitation située rue du Petit Pont,
- Une maison d'habitation située impasse de La Garenne.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter ces biens.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du SDEER ont été définis par un arrêté préfectoral de 2017. Lors de la réunion du 3 avril 2021, le comité syndical a décidé de les modifier pour y ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques.

Après avoir donné lecture de la délibération du SDEER et de cette modification il demande au Conseil d'émettre un avis à ce projet de modification.

Le Conseil à l'unanimité accepte la modification des statuts du SDEER.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil que les acquéreurs des bâtiments situés 16 rue du Moulin souhaitent faire l'acquisition du terrain communal devant cette propriété le long du Briou. Cela représente environ 200 m².

Le Conseil avait émis un avis favorable lors de la séance du 15 novembre 2021 mais nous ne savions pas que le moulin ne faisait pas partie de la vente ce qui a pour conséquence de créer un problème de servitude. Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une proposition sous réserve que la servitude soit bien évoquée dans l'acte de vente. Le prix est fixé à 400,00 euros + les frais de division et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur.

LOGICIEL CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur François GUEYDON du service SIG de Vals de Saintonge Communauté est venu avec un drone pour prendre le cimetière en photo et nous a expliqué le fonctionnement du logiciel gratuit que la CDC peut nous mettre à disposition.

Compte-tenu des tableurs Excel que nous avons déjà mis en place, cela ne devrait pas nous prendre beaucoup de temps pour qu'il soit opérationnel.

2

PERSONNEL COMMUNAL

CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR BAUDET

Suite à son recrutement, Monsieur Vincent BAUDET est venu, mercredi 8 décembre, apporter ses papiers pour établir son contrat de travail et rencontrer Monsieur Guy PREVORS qui lui a fait faire le tour des bâtiments communaux. Il entrera en fonction le 3 janvier 2022 pour un temps complet sur un poste d'agent technique en accroissement d'activité jusqu'au 31 mars 2022.

AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté nommant en qualité d'agent recenseur Madame Emilie SAUTON. Elle aura deux demi-journées de formation qui auront lieu à Matha les 4 et 11 janvier 2022. Son salaire net correspondra à la somme allouée par l'Etat.

3 FINANCES

DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232

Suite au transfert de la trésorerie à Saint Jean d'Angély, les services se sont rendu compte de l'absence d'un certain nombre de pièces indispensables pour imputer des dépenses. C'est le cas des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Il est donc demandé au Conseil de préciser dans une délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre dans ce compte. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité accepte de considérer l'affectation des dépenses énumérées au compte 6232 « Fêtes et cérémo-

nies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

DEMANDE D'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Sylvette CHOLLET de Louzignac a fait une demande de délibération en faveur d'une exonération de taxe foncière « engagement de parcelles en agriculture biologique ». Sa parcelle concernée est la ZE13 située aux Sablons.

Cette exonération est subordonnée à une délibération du Conseil. Elle doit être prise avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante ; cette délibé-

ration est de portée générale et vise l'ensemble des propriétés non bâties entrant dans le champ d'application de l'exonération. Après discussion et par une voix pour, sept voix contre et une abstention, le Conseil décide de ne pas prendre cette délibération.

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu des demandes de subvention pour des élèves de la MFR de Cravans et l'institut de Riche-
mont.

Après discussion, le Conseil, par sept voix contre et deux abstentions, décide de ne pas donner suite à ces demandes.

4 VOIRIE

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion de chantier qui a eu lieu le 1^{er} décembre. Au cours de cette dernière, nous avons vérifié que les choses qui devaient être revues l'avaient bien été. Les travaux de la première tranche ont pris fin la semaine 48, les candélabres devaient être livrés la semaine 49

et leur pose interviendra avant la fin de l'année. La route ne sera pas refaite avant le mois de février.

Les travaux de la 2^{ème} tranche ont débuté la semaine 49.

ENTRETIEN D'UN FOSSÉ À LA BONNE ANNÉE

Les propriétaires riverains de la parcelle ZE15, qui est un fossé

situé avant d'arriver à La Bonne Année, ont fait nettoyer succinctement et à leur charge ce dernier par l'entreprise TEXIER.

Il restait une longueur de 50 m à faire, ce que l'employé communal a fait ce jour mais au cours du broyage il a cassé une borne d'arrosage. Contact sera pris avec le propriétaire pour faire un constat.

5 BÂTIMENTS

DEVIS MISO

Suite à la visite de contrôle de l'entreprise MISO qui a eu lieu le 1er décembre nous avons reçu le rapport de vérification.

Cette même journée, MISO a procédé pour 312,00 euros TTC :

- Au remplacement d'un extincteur,
- Au remplacement d'une batterie sur alarme,
- A la vérification des deux systèmes d'alarme type 4 de la

mairie et de l'école.

D'autre part, un devis d'un montant de 929,85 euros TTC a été établi pour :

- Un déclencheur manuel conventionnel,
- 2 charges de maintenance,
- La réparation du système de désenfumage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité, l'autorise à signer ce devis.



6 ENVIRONNEMENT

CYCLAD – FORMATION RECYCLAGE DES DÉCHETS VERTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile FOUCHET qui fait le compte-rendu de la formation organisée par CYCLAD à laquelle elle a assisté avec l'employé communal. Le thème était le recyclage des déchets verts.

PARC ÉOLIEN DE GOURVILLETTE

La société BayWa r.e. souhaitant utiliser le chemin de la Combe aux Chauds pour acheminer les éoliennes du parc de Gourvillette (c'est le même chemin que celui emprunté par la société Energie Team), elle nous propose de signer une convention leur donnant la possibilité d'uti-

liser ce chemin moyennant une indemnité de 3 000,00 euros par an.

Avant d'autoriser le Maire à signer la convention, le Conseil souhaite prendre connaissance de cette dernière.

7 ANIMATION

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Madame Odile FOUCHET fait le bilan de la fête de Noël des enfants qui s'est bien passée malgré le temps qui n'était pas très favorable à la balade en calèche avec le Père Noël. Les enfants semblent avoir apprécié l'après-midi.

8 COMMUNICATION

PRÉSENTATION DES ÉCHOS N° 173

Madame Odile FOUCHET présente les travaux de la commission Communication pour la parution des Échos du pays n° 173.



9 QUESTIONS DIVERSES

COMITÉ SYNDICAL DE SOLURIS

Madame Odile FOUCHET fait le compte-rendu du dernier comité syndical de Soluris. Le thème de cette réunion était la cyber sécurité.

NOCTURNES EN VALS DE SAINTONGE

La visite technique a eu lieu, nous avons émis le souhait d'un spectacle de déambulation et le parcours a été défini au cours de cette rencontre. La commission Animation après s'être réunie a

sélectionné la compagnie Tap-tapo Sambalek et son spectacle Come Sua.

ENTRETIEN DES CIRCUITS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

A l'initiative de Vals de Saintonge communauté, une réunion va avoir lieu à Haimps jeudi 16 novembre avec les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays de Matha. Cette réunion a pour but de répondre aux questions et interrogations sur l'engagement avec le Comité

Départemental de Randonnée Pédestre pour l'entretien de nos parcours.

PROGRAMME NATIONAL DES PONTS

La CEREMA viendra faire l'inventaire de nos ponts jeudi 16 décembre à 9h00.

FIN DE SÉANCE : 22H45

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'An deux mil vingt-deux, le 17 janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2022

Présents :

Mmes Odile FOUCHET,
Jennifer GABEAUD,
Fabienne GODIN,
Géraldine MARCHAL,
Mrs Christophe COMTE,
Frédéric DERAZE,
Alain RULLAND,
Thierry GOUJEAUD.

Excusés :

Mmes Océane ROUSSELLE,
Aurélié GOGUET,
Mr Pascal BEZIAUD.

Procuration :

Mme Océane ROUSSELLE a donné pouvoir à Mr Thierry GOUJEAUD.

Secrétaire de séance :

Mme Jennifer GABEAUD.

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Ce point est retiré de l'ordre du jour, aucune déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption n'étant présentée.

VENTE DE TERRAIN

Suite au dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire a rencontré Mr et Mme BENETEAU pour leur proposer un prix de 400,00 euros pour l'acquisition d'un terrain communal situé au 18 rue du Moulin. Ces derniers ont donné leur accord sur ces bases, les frais d'enregistrement étant à leur charge.

ADHÉSION COMPLÉMENTAIRE AU SIEMFLA

Monsieur le Maire expose que 32 communes de l'AIDELFA des Charentes souhaitent adhérer au sein du SIEMFLA17 (Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques). Suite à l'accord du comité syndical, chaque commune membre doit donc se prononcer. Le Conseil à l'unanimité accepte ces nouvelles adhésions.

2 PERSONNEL COMMUNAL

ARRIVÉE DE VINCENT BAUDET

Monsieur Vincent BAUDET a intégré notre collectivité le 3 janvier 2022. Monsieur le Maire propose à Christophe COMTE et Alain RULLAND de faire un premier bilan qui s'avère positif. Des formations vont lui être proposées car obligatoires, comme l'autorisation de conduite, l'habilitation électrique BS ou encore celle sur les travaux en hauteur.





3 FINANCES

BILAN DE L'ANNÉE 2021

Les comptes ne sont pas encore clos mais Monsieur le Maire fait état des résultats en cours. L'excédent de fonctionnement devrait être d'environ 106 141,00 € qui additionnés à l'excédent reporté

de 125 627,00 € nous donnerait un excédent cumulé de 231 768,00 €. En investissement nous devrions avoir un déficit de 153 277,00 € auxquels il faut ajouter 13 884,00 € de restes à réaliser soit un déficit cumulé de 167 161,00 €.

Les commissions voirie et environnement devraient se réunir prochainement pour faire faire des devis pour les travaux envisagés en 2022.

4 VOIRIE

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu la confirmation des subventions accordées par le Conseil Départemental qui s'élèvent à 60 % sur la partie génie civil télécom TTC des travaux soit :

- 9 146,35 euros pour la première tranche,

- 15 934,82 euros pour la deuxième tranche,
- 11 333,27 euros pour la troisième tranche

Il n'y a pas eu de réunion de chantier depuis le début de l'année mais nous avons rencontré quelques problèmes, chemin des Lichères, qui ont été réglés au fur et à mesure entre Eiffage et les

personnes concernées.

Les travaux de génie civil de la deuxième tranche devraient se terminer fin février.

Pour ce qui est des travaux dans le bas de Fresneau, il faudra vérifier toutes les bordures de caniveaux car certaines, cassées, n'ont pas été changées.

5 ENVIRONNEMENT

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ GOURVILLETTE ÉNERGIE

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil la société BayWa.re. nous avait proposé de signer une convention leur donnant la possibilité d'utiliser le chemin de la Combe aux Chauds moyennant une indemnité annuelle de 3 000,00 euros.

Avant d'autoriser le Maire à signer cette convention, le Conseil avait demandé à en voir un projet. Ce dernier avait été transmis avant la réunion pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Monsieur Alain RULLAND, n'ayant pas pris part au débat et au vote, le Conseil après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

POINT SUR L'AIRE DE JEU DU PARVET

Monsieur le Maire informe le Conseil que notre agent a constaté que

deux socles en béton au pied de la balançoire se sont fendus depuis qu'ils ont séché. Il faudra voir si nous devons les refaire et il reste également deux jeux à sceller.

D'autre part, il faudra prévoir une bande de graviers autour de l'aire de jeux pour simplifier le passage de la tondeuse.

ENTRETIEN DES BALISAGES DE CHEMINS PÉDESTRES

Le financement du Comité Départemental de Randonnée Pédestre doit changer en raison de la baisse des ventes des topos guides (maintenant tout se fait par internet et QR Code).

A compter de 2022, la promotion des circuits de randonnée à partir de l'information du Comité Départemental ne sera possible que pour les circuits dont les communes auront conventionné avec le CDRP pour l'entretien du balisage de leurs circuits pédestres

PR (promenade et randonnée) financé à hauteur de 10 euros par kilomètre et par an.

Un tout petit nombre de circuits de l'ancien territoire de la CDC du Pays de Matha sont concernés, dont celui de Massac qui a une partie sur Haimps. Il fait 9 450 m dont 5 575 m sur Massac, 3 290 m sur Haimps et 292 m en limitrophe. Il faudrait donc que Massac signe en première ligne une convention de partenariat avec la FFRP et que la commune d'Haimps signe une convention avec la commune de Massac la désignant comme commune chef de file. Massac payant en totalité la cotisation annuelle et nous demandant ensuite notre quote part.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Massac et à payer la part de la commune de Haimps qui s'élève à 35,00 euros.

6 ANIMATION

PROJET DE CIRQUE POUR 2023

Madame Odile FOUCHET informe le Conseil qu'elle a été contactée par l'association A4 dans le cadre d'un projet culturel sur le secteur de Matha. Il s'agit d'un spectacle vivant, subventionné par la Région, le Département, et Vals

de Saintonge Communauté, en partenariat avec une école de cirque.

La contribution demandée aux communes qui seraient d'accord pour accueillir ce spectacle serait de 2 000 euros, ce qui fait beaucoup pour une petite commune.

La proposition faite par l'A4 serait de se rassembler à plusieurs communes mais le chapiteau ne serait qu'à un seul endroit.

Nous avons le temps pour y réfléchir avant de décider si nous posons notre candidature.

7 QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE À L'ÉCOLE

Monsieur le Maire fait le point sur la situation sanitaire à l'école. Il tient tout particulièrement à remercier les enseignantes et les agents du

SIVOS qui s'adaptent tous les jours à la situation provoquée par l'épidémie.

Pour la cantine, Madame Jennifer GABEAUD a participé à une formation sur site avec Agrilocal

17 qui est une plateforme de mise en relation des fournisseurs et acheteurs de produits agricoles pour la restauration collective en Charente Maritime.

FIN DE SÉANCE : 22H45

1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'An deux mil vingt-deux, le 21 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 février 2022

Présents :

Mmes Odile FOUCHET,
Océane ROUSSELLE,
Jennifer GABEAUD,
Fabienne GODIN,
Géraldine MARCHAL,
Mrs Christophe COMTE,
Pascal BEZIAUD,
Frédéric DERAZE,
Alain RULLAND,
Thierry GOUJEAUD.

Excusés :

Mme Aurélie GOGUET.

Secrétaire de séance :

Mme Odile FOUCHET.

Après lecture faite du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022, ce dernier est adopté à l'unanimité.

BUREAU DE VOTE – ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Avant de passer à la composition des bureaux de vote, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu 49 demandes de parrainage et qu'il a décidé de ne présenter personne.

Dans la préparation de la constitution des bureaux de vote pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, la préfecture nous a informés que le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures.

1^{er} TOUR – Le 10 avril 2022

8H00-10H45	Odile FOUCHET	Pascal BEZIAUD	Alain RULLAND
10H45-13H30	Géraldine MARCHAL	Thierry GOUJEAUD	Fabienne GODIN
13H30-16H15	Christophe COMTE	Océane ROUSSELLE	
16H15-19H00	Frédéric DERAZE	Jennifer GABEAUD	Aurélie GOGUET

2^{ème} TOUR – Le 24 avril 2022

8H00-10H45	Pascal BEZIAUD	Alain RULLAND	Jennifer GABEAUD
10H45-13H30	Géraldine MARCHAL	Thierry GOUJEAUD	Fabienne GODIN
13H30-16H15	Christophe COMTE	Océane ROUSSELLE	
16H15-19H00	Odile FOUCHET	Frédéric DERAZE	Aurélie GOGUET

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située rue du Logis,
- Une parcelle située rue du Logis.

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter ces biens.

CONVENTION DE FOURRIÈRE AVEC LA SPA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à la loi, nous devons signer tous les ans une convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants. Il propose donc de renouveler la convention que nous avons signée les trois dernières années avec la SPA de Saintes.

Formule A – Coût 0,50 € par habitant soit $0,50 \times 464 = 232$ €

Le Conseil à l'unanimité donne son accord.



RECENSEMENT 2022

Le recensement de la commune est clos depuis le 19 février 2022. Monsieur le Maire remercie Emilie SAUTON, agent recenseur, et Dany BAGNAS, coordinatrice communale, pour leur investissement et le travail réalisé pour la collecte des formulaires.

Le pourcentage de retour est de 100 %, tous les logements ont été collectés et le taux de retour internet est de 73,50 %.

Les résultats du recensement 2022 sont les suivants :

Logements d'habitation

Résidences principales	212
Logements occasionnels	0
Résidences secondaires	20
Logements vacants	37
Locations meublées	5
Total des logements collectés par la commune	274

Population

Bulletins individuels collectés	467
---------------------------------	-----

2 PERSONNEL COMMUNAL

FORMATIONS POUR VINCENT BAUDET

Le 25 janvier Monsieur le Maire accompagné d'Odile FOUCHET, Vincent BAUDET et Guy PREVORS ont reçu Maëva DIMEUX de Vals de Saintonge Communauté pour faire avec elle le tour des formations que Vincent pourrait faire rapidement.

Nous avons décidé de l'inscrire pour :

- Autorisation de conduite

- Habilitation électrique BS
 - Formation travaux en hauteur
- Nous avons profité de la visite de Maëva DIMEUX pour mettre à jour le document unique.

DÉPART À LA RETRAITE DE GUY PRÉVORS

Depuis le 1^{er} mars 2016 l'équipe technique s'est vue renforcée par l'arrivée de Guy PREVORS en

contrat d'aide à l'emploi. Depuis son contrat a été périodiquement renouvelé pour l'emmener jusqu'à sa retraite, ce qui sera chose faite le 1^{er} avril. Monsieur le Maire expose que si nous souhaitons lui faire un cadeau il faut que le conseil délibère sur le prix consacré.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité fixe le montant du cadeau à 150 €.

3 VOIRIE

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Les travaux de génie civil télécom chemin des Lichères sont terminés. La réception par Orange aura lieu le 2 mars.

La coupure électrique pour les raccordements rue du Moulin

aura lieu le 14 mars.

La coupure électrique pour les raccordements chemin des Lichères aura lieu le 13 avril.

Les candélabres sont en place et fonctionnent rue du Moulin, rue du Pigeonnier et rue Basse.

Les mâts ont été posés chemin des Lichères.

Il restera à enlever tous les poteaux avant que la voirie ne soit refaite.

La troisième tranche, rue de la Maison Brûlée devrait débuter à la fin de l'année 2022.

4 BÂTIMENTS

RAPPORTS DE VÉRIFICATION VÉRITAS

Monsieur le Maire résume les rapports établis par VERITAS lors de leur visite périodique.

Rapport de vérification de l'état d'entretien et de bon fonctionnement des installations de gaz combustible dans la salle des fêtes :

- Le carnet de maintenance n'est pas tenu à jour. Il faut faire intervenir CHASSERIAU pour la mainte-

nance des appareils (ce que l'on fait tous les deux ans) et il faut faire une attestation pour l'entretien de la hotte par l'agent communal.

- Remplacer les lyres flexibles dont la date de péremption est dépassée

Rapport de vérification électricité visite périodique :

Atelier :

- Compresseur : remplacer la fiche de raccordement cassée

- Prise de courant 63A : remplacer la prise de courant par un modèle interdisant la coupure en charge Vestiaires :

- Reposer la verrine du hublot vestiaire arbitre

Salle des fêtes :

Les blocs d'éclairage de sécurité défectueux sont en commande et seront mis en place rapidement.

5 ÉCOLE

RÉUNION DU SIVOS DU 18/02/2022

Monsieur le Maire fait le compte

rendu de la réunion du comité syndical qui a eu lieu le 18 février 2022. Le budget n'a pas pu être

voté puisque les services des finances n'ont pas encore établi les balances des comptes admi-

nistratifs 2021.

Le comité syndical a donc simplement adopté deux délibérations :

- La première autorisant le Président à communiquer aux communes membres ou affiliées le montant des participations provisionnelles à verser,

- La deuxième autorisant le Président à signer des conventions financières pour la participation financière des communes extérieures aux frais de scolarité de leurs enfants sur le SIVOS Haimps-Sonnac avec Brie-sous-Matha et Louzignac.

Il a également été question de l'installation ou non de capteurs CO2 dans les classes et les garderies. Renseignements vont être pris sur leur utilité.

6 ENVIRONNEMENT

CONVENTION AVEC LE SYMBA POUR L'AMÉNAGEMENT DE ZONES HUMIDES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement des zones humides sur les bords du Briou, nous avons validé le cahier des charges de restauration des parcelles ZW 110, ZW 47 et ZW 48 par une délibération en date du 13 septembre 2021.

Il convient donc maintenant de signer une convention de gestion avec le SYMBA pour la préservation et la gestion des parcelles concernées.

Le SYMBA a fait faire des devis pour le rognage des souches mais à priori c'est très cher donc ils vont peut-être le faire faire à une association d'insertion.

Chaque conseiller ayant reçu le projet de convention avant la réunion, il demande que le Conseil l'autorise à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

CONVENTION AVEC LE SYMBA POUR L'OPÉRATION EVA 17

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur DUTEIL, conseiller et référent technique Environnement et Paysage au

Département nous a confirmé que notre projet de plantation au Canau a été présenté et validé en Comité technique EVA 17 le 2 février dernier.

Ce qui veut dire que tous les arbres seront payés par le département et le SYMBA interviendra dans le cadre de son programme d'action de la reconstitution de ripisylve en prenant en charge la réalisation technique de ces opérations. Ils réaliseront également le jalonnement de la plantation. Comme nous en étions convenus avec le SYMBA nous organiserons une ou deux journées de plantation collective avec l'école et la population intéressée.

Il nous faut donc signer une convention d'accès avec le SYMBA. Chaque conseiller ayant reçu le projet de convention avant la réunion, il demande que le Conseil l'autorise à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

FERME ÉOLIENNE DU BRIOU

Monsieur le Maire, accompagné de Madame Odile FOUCHET et de Monsieur Alain RULLAND, ont reçu Monsieur Laurent REDON et Madame Aurélie FRUCTUOSO de

la société Energie TEAM le 27 janvier dernier.

Ces derniers sont venus nous informer de plusieurs choses :

- Le 14 janvier 2022 le préfet de la Charente Maritime a émis un arrêté complémentaire à l'arrêté préfectoral d'autorisation délivré le 13 novembre. Cet arrêté fait suite à la déclaration de modification notable déposée par Energie TEAM. Depuis nous avons reçu cet arrêté qui a été transmis à chaque conseiller.

- Pour ce qui est du recours des 5 requérants auprès du tribunal administratif, il n'y a toujours pas de date fixée.

- Début des travaux d'aménagement en septembre 2022 jusqu'en décembre 2022 : voirie, accès, plateformes, fondations puis rebouchage.

- Les éoliennes arriveront à la mi-janvier 2023

- La mise en service du parc est prévue en mars 2023.

Suite à la demande de Madame Odile FOUCHET, Monsieur REDON nous donne un accord de principe pour participer à la création d'un verger au Parvet ; nous devons leur adresser dans les meilleurs délais un devis complet.

7 ANIMATIONS

NOCTURNES EN VALS DE SAINTONGE

Madame Odile FOUCHET fait le point sur l'avancement de ce projet.

Les Vals de Saintonge avaient proposé en 2021 de mettre en place des soirées culturelles autour des richesses patrimoniales des

communes. En septembre, notre commune a participé à une réunion pour affiner le projet, conjointement avec le groupe de travail

« Animations et patrimoines en Vals de Saintonge » et nous avons immédiatement posé notre candidature à l'issue de cette réunion en optant pour un spectacle itinérant. En octobre, notre candidature ayant été retenue, nous avons reçu une délégation sur place pour étudier la faisabilité de cet événement. Nous avons fait un repérage et discuté des modalités. J'avais présenté le contenu de cette rencontre au cours du Conseil suivant.

Une nouvelle réunion a eu lieu la semaine dernière, le 14 février, afin de préciser, avec les 6 communes concernées par les spectacles 2022, les rôles de chacun (Vals de Saintonge d'un côté et Commune de l'autre), ainsi que les détails de l'organisation.

Entre autres desiderata des Vals de Saintonge, c'est que nous fournissions le plus vite possible (avant fin mars) la liste des personnes susceptibles d'être bénévoles et des associations qui pourront être partenaires. Sachant que c'est la CDC qui se charge de la déclaration préalable à la Préfecture ainsi que d'informer la Gendarmerie.

La commune, quant à elle, devra assurer toute l'organisation de la soirée ainsi que la coordination

des bénévoles et le temps convivial. Entre autres démarches à effectuer le plus vite possible, c'est d'évaluer le nombre de pancartes nécessaires au fléchage (sur les routes, parking, toilettes, etc.) qu'il va falloir communiquer aux Vals de Saintonge.

La préparation de cet événement fera l'objet de plusieurs réunions avec la Commission Animation ainsi qu'avec les bénévoles et, éventuellement, les associations qui accepteront d'y participer. Dans un premier temps, nous devons faire appel à bénévoles.

CHAPITRERIES DES TOUS PETITS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile FOUCHET qui présente ce projet.

Depuis 2018, la Médiathèque départementale a lancé un festival de lecture et petite enfance appelé « Les chapitres des tout petits ». Ce festival, financé par le département de la Charente maritime, a pour objectif de « sensibiliser et faciliter l'accès à la lecture et à la culture dès le plus jeune âge. »

Pendant plusieurs semaines, la Médiathèque organise un certain nombre de manifestations : rencontres, ateliers, spectacles, conférences avec des auteurs et des

illustrateurs, et des formations pour les salariés et bénévoles des bibliothèques ainsi que pour les professionnels du secteur Petite Enfance. Les bibliothèques du département sont invitées à candidater pour accueillir l'une de ces manifestations. En 2019, notre bibliothèque avait retenu l'attention des organisateurs et nous avons bénéficié d'un spectacle qui a rassemblé dans la salle des fêtes parents et enfants haimpsois mais aussi les assistantes maternelles et des enfants du Centre de Beauvais avec leurs accompagnateurs.

Nous avons de nouveau candidaté et avons de nouveau la chance d'être retenus.

Un spectacle nommé « L'épopée d'un pois » sera présenté le mercredi 5 octobre 2022 à la salle des fêtes pour des enfants de 3 mois à 4 ans.

Tous les frais sont pris en charge par le Département. Il reste à la commune l'accueil de la compagnie, la diffusion des supports d'information qui seront fournis par la Médiathèque et la gestion des inscriptions à ce spectacle (80 personnes maximum).

8

QUESTIONS DIVERSES

AIRE DE JEUX DU PARVET

Jennifer GABEAUD, Géraldine MARCHAL et Fabienne GODIN font le point sur l'avancement des travaux.

RENCONTRE AVEC LE BNIC

Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur Christophe COMTE, a rencontré Monsieur Xavier PARLANT, coordinateur territorial du Bureau National Interprofessionnel du Cognac. Il est chargé de rencontrer les maires des 497

communes qui font partie de la région délimitée cognac (300 en Charente Maritime et 200 en Charente) afin de faire un état des lieux et de parler des perspectives.

RÉUNION OFFRE CULTURELLE SUR LE SECTEUR DE MATHA

A la demande de Monsieur Simon JOULIE, cette réunion aura lieu à la salle des fêtes de Haimps, le mardi 15 mars à 17h00. C'est une réunion à l'initiative de La Motte

des Fées en concertation avec L'A4 de Saint-Jean d'Angély et le service Animation de la CDC.

Le but de cette réunion est de présenter un projet culturel délocalisé sur les communes de l'ancienne CDC du Pays de Matha.

FIN DE SÉANCE : 22H30

Le vieux

Première époque : jeunesse

Écrit par Philippe BARBEAU

Le vieux assis devant la cheminée,
La tête penchée, il est là, sans bouger.

Par moment, il parle à son vieux chien.
Il rêve, il pense à tout, à rien.

Il regarde les tisons se consumer.
Maintenant, à son âge, on est fatigué.
C'est qu'il ne s'est jamais reposé,
Toute sa vie, il a travaillé.

Il se souvient de son école qu'il a quittée trop tôt
Car il y avait du travail ; pourtant il était
encore minot !
Il aurait préféré aller dénicher les oiseaux
Mais déjà il fallait aider et garder le troupeau

Il se souvient, quand il était enfant,
Il s'amusait à s'habiller comme un grand ;

Ses frères allaient courir
Mais ils ne voulaient pas de lui
Ils disaient qu'il était trop petit

Avec ses copains, ils faisaient des glissades
avec leurs sabots
Quand les grands froids avaient gelé
les flaques d'eau ;
Le soir, ils allaient déjouer les oiseaux.
Une fois plumés, ce n'était pas bien gros !

A suivre..

Le vieux fauré d'avant la ch'iminée
La tête penchée, est là, sans éboucher, aquené.

Des mouments i cause à son vieux cheun'
I sonjhe, i pense à tout et à reun'

I r'gâde les tisons et les flames dans le foujhé
Asteur, à thielle âjhe i l'est acabassé
O l'est qui s'est jhamais r'pousé
Tout' sa cheun'de vie il a besougné.

I s'souvint d'son'école qu'il a thitté trop tou
Mais o l'avait d'l'ouvrajhe, peurtant i l'était
encouère morchou
I l'arait meu aimé peuvoère aller dénicher
les nids d'ajhasses
Mais dejhâ o f'lait ajhider à la beunasse !

I s'souvint quand i l'était in quenaille
Quand i s'amusait à s'abeuiller avec des atifailles.

Ses frères alliant galoper, mais i voulian pas de li
Pace q'ui disiant qui l'était trop p'tit

Avec les aut' i feziant des eripits avec leus bots
Quand les grands frets aviant g'lé les gabots
La neu i l'alliant déjhouquer les osias
Boun'hens ine foué pieumés o fesait
pa des grous morciâs

Le dessin de Philippe

*Vous allez voter ? O l'est teurjhou la minme chouse
avec thiés oumes poulitique ! i vous sarrant la main,
amprés i vous sarrant dans leus bras, mais a la fin de
l'histouère a chaque foué o l'est nous qui nous sarrant
la ceinture !!!!!!!!*



VOS PHOTOS



COLIN JOHNSON



AURELIE GOGUET.



NADIA ANDRE



MARIE-ANNIE ROUGER



STEPHANIE BARBEAU